

## **Comité référendaire "Non à l'intervention fédérale dans les allocations familiales"**

c/o Union suisse des arts et métiers  
Schwarztorstrasse 26, 3001 Berne  
Tél. 031 / 380 14 14; Fax 031 / 380 14 15  
E-Mail: [info@sgv-usam.ch](mailto:info@sgv-usam.ch)  
[www.allocations-federales-non.ch](http://www.allocations-federales-non.ch)

# **Argumentaire**

## **Réglementation actuelle**

Les allocations familiales sont régies par les cantons. Le système est efficace et permet de répondre de manière optimale aux besoins régionaux. Les allocations pour enfants se montent aujourd'hui à 188 fr. 50 en moyenne par mois et se situent largement au-dessus du niveau européen. Une réglementation centralisée, telle qu'approuvée par une faible majorité des Chambres fédérales, pervertirait un système qui fonctionne parfaitement et serait donc nuisible et malvenue.

## **Arguments contre la loi fédérale sur les allocations familiales**

### **Non à une nouvelle augmentation des coûts**

La loi fédérale sur les allocations familiales occasionne des coûts supplémentaires de 700 millions de francs par an. On ne peut admettre de frapper une fois de plus l'économie et le contribuable – ni surtout les PME. Ces charges supplémentaires dépassent les allègements fiscaux consentis dans la réforme de l'imposition des entreprises et compromettent les perspectives de croissance économique.

L'Etat social coûte de plus en plus cher aux cotisants et aux pouvoirs publics. Dans la prévoyance professionnelle, les cotisations de risque ont dû être augmentées dans presque toutes les branches. Les institutions de prévoyance présentant une sous-couverture importante ont été contraintes d'introduire des cotisations d'assainissement. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, la Suva a dû prélever un supplément de prime de 7%, alors que les assureurs privés ne devraient pas tarder à procéder à un relèvement général des primes. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, les primes ont augmenté de plus de 10%. Les primes des assurances d'indemnités journalières ont elles aussi connu de fortes hausses. L'assurance-chômage devrait également relever son taux de prime au plus tard début 2008. Le financement de l'assurance-invalidité nécessitera bientôt une hausse de la TVA, tandis que les primes d'assurance-maladie sont en constante augmentation. Dans ce contexte, il ne peut être question de majorer les cotisations des allocations familiales !

## **Non à la mise sous tutelle des cantons**

La loi fédérale sur les allocations familiales porte atteinte à l'autonomie des cantons. Les solutions cantonales sont souples et bien ciblées. La loi fédérale ne fait qu'alourdir les coûts et la bureaucratie, raison pour laquelle le Conseil fédéral s'oppose lui aussi à l'intervention fédérale dans les allocations familiales.

Il serait faux de retirer aux cantons une partie de leurs compétences en introduisant des prescriptions minimales. Les solutions cantonales répondent en effet beaucoup mieux aux besoins régionaux que ne peut le faire une solution fédérale centralisée. Chaque canton a décidé démocratiquement de ses propres mesures en matière de politique familiale et les a adaptées aux besoins régionaux (soutien à la petite enfance, bourses, régime fiscal, réduction des primes d'assurance-maladie, organisation des écoles et des crèches, etc.). La loi fédérale sur les allocations familiales ne fait qu'accroître les coûts et la bureaucratie.

## **Non à de nouveaux transferts de prestations sociales à l'étranger**

Les allocations familiales octroyées dans notre pays sont supérieures à celles octroyées dans la plupart des pays européens. Aujourd'hui déjà, plus de 230 000 allocations sont versées à l'étranger, soit un demi-milliard de francs qui sort du circuit économique helvétique. La loi fédérale sur les allocations familiales entraîne de nouveaux transferts de prestations sociales à l'étranger, une fois encore aux dépens des entreprises et du contribuable.

Les allocations familiales visent à soutenir les familles en Suisse, mais une grande partie des montants est exportée. Il est cependant très difficile de contrôler si les exigences légales en matière de formation professionnelle et de filiation sont respectées. Et l'on sait qu'un certain nombre de pays délivrent des attestations fantaisistes.

## **Non à l'augmentation des déficits**

L'assurance-invalidité, l'assurance-maladie et l'assurance-chômage font déjà face à d'énormes problèmes financiers et l'AVS va elle aussi au-devant de déficits à long terme. La loi fédérale sur les allocations familiales crée une nouvelle assurance sociale, alors que le financement des assurances existantes n'est pas garanti.

Les dépenses sociales à la charge de la caisse fédérale ont doublé durant les quinze dernières années, atteignant aujourd'hui 14,1 milliards de francs, soit 27,5% du total des dépenses fédérales qui s'élèvent à 51,4 milliards de francs ! D'importantes assurances sociales comme l'assurance-invalidité ou l'assurance-chômage ont aujourd'hui des milliards de francs de dettes. Fin 2004, une institution de prévoyance sur dix se trouvait en situation de sous-couverture. Le montant total de sous-couverture s'élevait à plus de 25 milliards de francs. Le fonds AVS est lui aussi très loin de disposer, comme le requiert la loi, d'une année entière de moyens nécessaires à la couverture des prestations dues. Ces déficits faramineux nous obligent à nous concentrer sur l'assainissement et la pérennisation des assurances sociales existantes. Une nouvelle extension des assurances sociales n'est tout simplement plus supportable d'un point de vue financier.

## **Non à une nouvelle assurance sociale aux effets « arrosoir »**

La loi fédérale sur les allocations familiales prévoit d'étendre les prestations selon le principe de l'arrosoir, gaspillant ainsi des sommes importantes, luxe que nous ne pouvons plus nous permettre. Les moyens financiers dont nous disposons doivent être utilisés de manière ciblée et répondre aux véritables besoins.

Réclamer une augmentation des allocations familiales est totalement déplacé. Les montants versés en Suisse, soit actuellement 188 fr. 50 en moyenne par mois, comptent parmi les plus élevés du monde. En Europe, seuls trois pays octroient des allocations supérieures: le Luxembourg et le Liechtenstein ainsi que l'Allemagne, dont on connaît l'énorme endettement et qui ne doit certainement pas nous servir d'exemple en matière d'interventions de l'Etat et de financement de prestations. En Suisse, nous dépassons largement les prescriptions du *Code Européen de Sécurité sociale*, selon lequel l'allocation familiale doit représenter 1,5% du salaire d'un manœuvre ordinaire adulte masculin. Vu le bon fonctionnement du système en vigueur et le niveau élevé des prestations, des interventions supplémentaires de l'Etat ainsi que des allocations fédérales sont tout à fait malvenues.

## **Non à davantage de pression sur les salaires**

L'Etat social coûte de plus en plus cher. En créant une nouvelle assurance sociale, la loi fédérale sur les allocations familiales nécessite des moyens financiers supplémentaires. Nouveaux prélèvements sur les salaires et hausses d'impôt seront inéluctables, si l'on ne veut pas qu'une montagne de dettes pèse sur l'avenir de nos enfants.

L'économie suisse paie aujourd'hui déjà plus de 4 milliards de francs par année d'allocations familiales. Elle trouve choquant que le Parlement, pour des raisons avant tout électoralistes, fasse des promesses dont les coûts se révèlent exclusivement à la charge de tiers, à savoir l'économie, les cantons et la Confédération. Pour l'économie, le fardeau supplémentaire correspond à peu près à l'allégement que pourrait apporter une deuxième réforme de l'imposition des entreprises. Le Parlement reprend donc d'une main ce qu'il donne de l'autre. En l'occurrence, l'effet dynamisant que devrait avoir une réforme de l'imposition sur l'économie est réduit à néant.

## **Pour soutenir le référendum:**

- signez aussi rapidement que possible la carte ou la feuille de signatures. Si vous n'en avez pas encore, appelez sans attendre le 031 / 380 14 14.
- encouragez vos parents, amis et connaissances à signer et à faire signer le référendum.
- renvoyez-nous dans les plus brefs délais les cartes et feuilles de signatures complètes et incomplètes. Chaque signature compte !
- informez-vous sur notre site Internet [www.allocations-federales-non.ch](http://www.allocations-federales-non.ch).